

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin de l'Association Pro Aventico
<b>Herausgeber:</b>	Association Pro Aventico (Avenches)
<b>Band:</b>	14 (1944)
<b>Artikel:</b>	Fouilles et réfections dès 1918 par "Pro Aventico" ou avec sa collaboration
<b>Autor:</b>	Bosset, L.
<b>Kapitel:</b>	Temple du cigognier
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-241855">https://doi.org/10.5169/seals-241855</a>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Après relevé et remblayage, les travaux ont été suspendus jusqu'en 1940. A ce moment, et avec une escouade du camp d'internés, on a déplacé le chemin de dévestiture qui passait au-dessus des substructions romaines et dégagé l'entrée occidentale. Pour permettre d'utiliser la terre du déblai au complément du talus de la cavea, un vomitoire a été reconstitué sur les dimensions fournies par son symétrique, dans la partie d'où toutes les maçonneries avaient été extraites il y a un siècle par un chantier de chômage communal.

Depuis 1941, faute de moyens, aucun travail nouveau n'a été fait. Cependant chaque hiver apporte ses perturbations dans l'une ou l'autre partie des anciens murs que l'on sera appelé à consolider si l'on ne veut voir disparaître petit à petit le monument tout entier.

Il n'a pas été fait de trouvailles importantes au cours de tous ces travaux. Une médaille de Marc-Aurèle, un petit bronze du III<sup>me</sup> siècle, une clé romaine, un crochet de fer, un batz de St-Gall de 1814 et un sou de nickel de 1882 fixent quelques-unes des étapes historiques du monument.

---

*TEMPLE DU CIGOIGNIER.* — Depuis sa création, notre Association n'a cessé de se préoccuper du « Cigognier ».

C'était de son voisinage que provenaient les énormes corniches sculptées dont deux fragments importants ont été curieusement réutilisés dans les assises inférieures du Temple paroissial reconstruit à l'époque bernoise, et y forment des sortes de stalles ou petits bancs où les vieux Avenchois viennent de temps à autre piquer le soleil. D'autres morceaux de ces entablements somptueux ont pris le chemin du Musée et en ont flanqué l'entrée pendant fort longtemps; récemment plusieurs d'entre eux ont été juxtaposés et placés sur le mur de la grande terrasse, de façon à se présenter dans leur position normale, se rapprochant de celle de leur situation d'origine.

Qu'était-ce en effet que ce majestueux pilier, accosté de deux demi-colonnes de dimensions différentes, et présentant sur sa face occidentale un pilastre cannelé tandis que du côté Nord s'adossait le piédroit d'une arcade dont l'amorce existe encore ? A quel genre d'édifice avait-il pu appartenir ? Telles étaient les questions que l'on se posait sans pouvoir les résoudre de façon satisfaisante.

Par son plan curieux, il s'apparentait au portail de la grande colonnade de Palmyre. D'autre part une grosse maçonnerie, affleurant le sol, s'en détachait vers l'Orient et semblait avoir eu pour destination de supporter une colonnade faisant suite à la petite colonne engagée. Mais on ne pouvait se rendre compte jusqu'où cette sorte de galerie s'étendait, quelle était sa destination et quel était le genre de construction à laquelle elle appartenait. On en vint à penser à quelque monument triomphal, à un cryptoportique dressé sur l'une des places importantes de la cité romaine. D'autres en attribuaient l'origine à un temple, mais sans donner de justification à cette opinion par un exemple probant.

L'énigme restait complète et pour en soulever le voile une exploration systématique du sol aux abords du monument s'imposait.

Cependant il ne suffit pas de désirer une chose pour qu'elle se réalise, et tout spécialement dans le domaine des fouilles, lorsque, comme c'est le cas à Avenches, la propriété est considérablement morcelée. Les propriétaires ne laissent pas volontiers bouleverser leurs champs pendant la belle saison, et il faut se résoudre, si l'on obtient une autorisation, à travailler pendant la période de l'année la plus défavorable, jours courts, froid, gel, humidité des terres, conditions d'éclairage précaires pour la photographie, difficultés de faire des relevés précis et des constatations exactes.

Toutefois, faute de mieux et pour tenter d'élucider le problème, le Comité chargea en 1919 son collaborateur M. F. Blanc de s'entendre avec les propriétaires pour pratiquer, à l'Orient de la colonne, une fouille

de repérage. Cette opération eut lieu au cours de l'hiver de la même année et le soussigné fut appelé à enregistrer par un relevé le résultat de ces premiers sondages.

Partant de la colonne, une tranchée fut ouverte le long du massif de maçonnerie affleurant le sol, et poussée jusqu'à son extrémité. Le côté Sud du massif descend en trois degrés, sortes de gradins, vers une place dont le niveau est à 1,50 m. en contre-bas du sol actuel, tandis que le côté Nord présente une face verticale rectiligne. L'épaisseur totale du mur est à sa base de 3,38 m., la longueur, à partir de la colonne principale, est de 30,15 m. Pour la clarté de cet exposé, nous l'appellerons mur A.

A 26,30 m. du « Cigognier », un nouveau mur (B) part vers le Nord-Ouest en légère oblique par rapport au mur A. Il a une épaisseur de 2,12 m.

Après l'avoir suivi sur une longueur de 8,25 m., on rencontre un troisième mur (C) parallèle au mur A, dont la face méridionale est rectiligne tandis que la septentrionale présente des saillants allongés et des raccordements de murs partant vers le Nord. Ce mur C se prolonge vers l'Est jusqu'à 8,55 m. de l'extrémité du mur A, puis fait un retour d'équerre vers le Sud. L'angle est formé d'un gros pilier faisant saillie de 70 cm. au Nord et de 105 cm. à l'Est. En direction Ouest et à la hauteur du « Cigognier », le mur C rencontre un énorme conglomérat de maçonnerie sur lequel repose notre colonne. Un petit sondage pratiqué dans le jardin voisin montre que ce conglomérat s'étend vers l'Ouest à environ 30 cm. sous le sol, sur une grande largeur. Il pénètre dans une propriété voisine où nous ne sommes pas autorisés à faire des recherches.

Nouvelle énigme ! Alors que nous avons maintenant déterminé un grand local rectangulaire entre les murs A, B et C, sorte de galerie à l'Orient du « Cigognier », que la façade Ouest du pilier se présente comme un front extérieur, nous avons un gros massif de fondation vers l'Ouest, paraissant indiquer que la construction s'étendait aussi de ce côté-là. Le problème est loin d'être élucidé.

Dans la fouille, au pied des degrés du mur A et à 7,50 m. du « Cigognier », gisait sur le sol de la place un chapiteau corinthien à feuilles lisses dont le diamètre correspond exactement à celui de la petite colonne engagée du « Cigognier ». Il est l'indice de l'existence d'une colonnade libre à cet endroit. Mais on doit interrompre la fouille et renvoyer à une autre campagne la suite des recherches.

Elles furent reprises en décembre 1921, dans le terrain communal, c'est-à-dire le petit espace acquis par la Commune pour protéger le monument, pour rechercher les rapports existant entre le gros massif de fondation et le « Cigognier ».

Une surprise nous attendait. Au-dessous du sol naturel, au pied de la colonne et faisant face à l'Est contre notre mur A, apparaissent quatre grandes assises de pierre grise (grès coquillier) dont la première fait une légère saillie en forme de socle. C'est une espèce de stylobate de 1,90 m. de hauteur, sur lequel la colonne repose. Ces assises sont engagées dans le conglomérat et en forment la façade. Des empreintes et des fragments de pierres restés en place indiquent un retour d'angle vers l'Ouest. C'est donc de ce côté-là qu'il faut rechercher le bâtiment principal de l'ensemble auquel appartient le « Cigognier », la galerie à l'Est n'en étant qu'une annexe secondaire. Ce bâtiment aurait été élevé sur un énorme socle massif, d'environ 2 m. de hauteur, actuellement complètement caché sous le sol. Les gradins de notre mur A étaient destinés à faire le raccordement entre le niveau primitif de la place et la plateforme actuelle correspondant au plancher de l'édifice principal.

Après ces constatations, il fallut se résigner à remettre à plus tard la reprise de l'exploration, lorsque des moyens plus importants et des arrangements avec les propriétaires le permettraient.

Pour assurer la conservation du grand rectangle de murs découvert en 1919, l'Etat de Vaud se rendit acquéreur du terrain dans lequel il se trouvait.

Quelques données exactes concernant le « Cigognier »

nous paraissent être ici à leur place, en attendant une relation plus complète.

Le plan, au-dessus de la base, se présente sous forme d'un rectangle allongé du Nord au Sud et mesurant 1,91 / 1,15 m. Au Midi s'adosse une grande demi-colonne de 1,13 m. de diamètre. A l'Est, une deuxième demi-colonne de 61 cm. de diamètre est disposée contre un pilastre saillant de 86 cm. de largeur. A l'Ouest, un pilastre cannelé de 88 cm. de largeur et de 14 cm. de saillie, porte six cannelures semi-circulaires de 10 cm. de largeur.

Le fût des colonnes est uni ; les chapiteaux, d'ordre corinthien, sont à feuilles lisses. Les bases ont une même hauteur de 75 cm. et comportent les deux tores et la scotie habituels.

La grande colonne mesure 11,95 m. du dessous de la base au dessus du chapiteau, la petite colonne 6,45 m. Le chapiteau de la grande colonne est surmonté d'un morceau d'architrave de 1,30 m. de hauteur.

Si l'on ajoute la hauteur du stylobate, de 2,40 m., on arrive à un total de 15,65 m. pour le monument existant.

Les joints sont assemblés sans mortier et sont si parfaitement exécutés qu'on ne peut y introduire l'ongle. C'est certainement à cette précision d'exécution que l'on doit la conservation du « Cigognier ». Les blocs du stylobate sont en grès coquillier, tandis que la colonne est en roc ou marbre du Jura. Ils sont réunis par des crampons de fer. Au Nord le pilier forme piédroit d'un arc dont la naissance est à 4,30 m. au-dessus du stylobate.

La base de la petite colonne présente une entaille horizontale proprement exécutée, longue de 72 cm. sur 15 cm. de hauteur, dont le dessus est à 75 cm. du stylobate. Cette rainure semble avoir servi d'encastrement à la couverture d'une balustrade.

Dans le milieu de la face du pilastre cannelé, à 1,50 m. au-dessus du stylobate, se voit une autre entaille rectangulaire de 20 cm. de largeur et 5 cm.

de hauteur, profonde de 40 cm. C'est l'encastrement probable d'une clôture ou d'une torchère.

\* \* \*

Ce n'est qu'en 1938, alors que le chômage sévissait dans le pays, qu'on put songer à reprendre les recherches sur une base plus étendue et avec des moyens importants. Après avoir établi un programme de travaux et un devis, pris des arrangements avec la Commune de Lausanne pour l'organisation d'un camp de chômeurs, s'être assuré la participation de l'Office fédéral du travail et les subventions de l'Etat, de la Confédération et de la Commission suisse de travail archéologique, le Comité organisa un premier camp avec une trentaine de chômeurs. L'arrangement intervenu nous octroyant la direction scientifique de l'entreprise, nous avons engagé un assistant archéologique en la personne de M. le Dr A. Rais, de Delémont, pour assurer la permanence du contrôle, de l'enregistrement et de la conservation des découvertes. Notre vice-président, M. Bourquin, se chargea plus spécialement du côté matériel, logement, locaux de travail, contrôle financier, rapports avec les administrations et les chômeurs, divertissements, etc. Un contre-maître, M. François Morel, fonctionna comme chef de chantier. Deux dessinateurs, M. P. de Sybourg et Mlle M.-L. Bourquin, assurèrent les relevés et le classement des trouvailles.

Le premier budget prévoyait une durée de travail de quatre mois avec un groupe de 30 ouvriers. Elle put être prolongée à six mois grâce à une administration économique.

A ce premier camp en succédèrent trois autres pour l'ensemble desquels les prestations de notre caisse s'élèverent à fr. 8 500.—, sur un total de dépenses dépassant fr. 70 000.—.

Dans l'hiver 1940-1941, à la demande de la Commission suisse de travail archéologique, sollicitée par le Service de l'Internement, le travail fut repris avec

un camp d'internés composé de cinquante soldats français. Comme le nombre obligatoire des ouvriers était trop fort pour le seul chantier du « Cigognier », ceux-ci furent répartis en trois groupes dont l'un fut affecté au Théâtre et un autre à l'Amphithéâtre. Ce camp dura cinq mois et notre participation, déduction faite des subventions de la Confédération et de la Commission de travail archéologique, se monta à fr. 6 400.— pour surveillance technique et archéologique, dessinateurs, location de matériel et de locaux, frais de chauffage, etc.

Après ce gros effort, notre caisse étant épuisée, les travaux furent suspendus.

\* \* \*

Les fouilles de 1938 à 1941 ont eu le résultat attendu, c'est-à-dire qu'elles ont permis de déterminer l'édifice auquel appartenait le « Cigognier », donnant une solution définitive au problème depuis si longtemps posé.

En premier lieu, elles firent constater que le gros mur Sud (A), à gradins, faisait lui aussi un angle droit et se retournait vers le Midi (voir Pl. I, lettre f). Au Sud du « Cigognier », un gros massif carré de maçonnerie, de 5/5 m., séparé de la fondation de celui-là par une large entaille de 1,80 m. de profondeur, se détache de la grosse masse de blocage (voir Pl. IV, N° 1). A l'Ouest de celui-ci et à 13 m. de distance, un massif semblable et symétrique forme l'extrémité Ouest du côté Sud d'un grand rectangle de maçonnerie (D et C du plan), dont les angles Nord-Est et Nord-Ouest se trouvent à 40 m. vers le Nord (B et A du plan). C'est la fondation de l'édifice principal, dont le « Cigognier » est le seul vestige apparent. Elle en constituait le soubassement, dont la hauteur à l'origine était de 2,40 m. Une faible couche de terre arable recouvre de 30 cm. cet énorme massif, sur l'angle Nord duquel a été construite, il y a une dizaine d'années, la petite maison voisine. Plus à l'Occident, et sy-

métriquement aux murs découverts en 1921, se rencontrent des murs identiques, avec les mêmes retours vers le Sud (E — a et e du plan). Ces retours, d'une longueur de 62 m. de e à g et de f à h, et de 90 m. de E à G et de F à H, sont reliés à leurs extrémités Sud (g - h et G - H) par deux murs transversaux parallèles, de moindre épaisseur, éloignés l'un de l'autre de 15 m. Tous ces murs enferment ainsi une grande cour régulière de 80 / 62 m. dans l'axe de laquelle se trouve le grand bâtiment rectangulaire A-B-D-C.

Cette disposition, que l'on rencontre dans de nombreux temples, notamment dans les temples capitolins, où la place précédant le sanctuaire est entourée de portiques, nous indique avec certitude que nous avons affaire à un édifice de ce genre.

Le *temple proprement dit*, de 26 / 40 m. à l'extérieur, était probablement péristère. La colonnade extérieure reposait sur le soubassement de grosses assises en grès coquillier, dont l'arrachement a laissé des empreintes en redents réguliers sur tout le pourtour du bâtiment (voir Pl. IV, N° 2). Ce gros appareil existait dans l'entaille située entre le « Cigognier » et le massif D signalé et était destiné à recevoir la première colonnade du péristyle, laquelle aurait été à environ 3 m. au Sud de notre pilier.

De la grande cour, un escalier monumental montait vers le temple, encadré par les deux massifs C et D, qui supportaient probablement des monuments ou des autels. La largeur de cet escalier est d'environ 12 à 13 m. ; les jardins et surtout deux grands noyers ont empêché à cet endroit de pousser l'exploration à fond. Il en est de même pour la cella, dont l'emplacement est occupé en partie par la maison d'habitation et son jardin. Mais on peut admettre que la paroi méridionale ou d'entrée ne devait pas dépasser l'alignement des murs septentrionaux du péribole (E-a-b-F), celui-ci étant relié au péristyle par l'ouverture à arcade dont le piédroit méridional fait corps avec le « Cigognier ».

Les fouilles ont donné plusieurs fragments de l'architecture parmi lesquels un morceau du fût de l'une

des colonnes libres du péristyle, deux grandes corniches du type déjà connu, un angle d'architrave (probablement du portique), une grande cimaise avec son caniveau pour les eaux pluviales, une petite corniche en grès coquillier (couronnant le stylobate). (Voir Pl. II, N° 2).

Le chapiteau corinthien, trouvé lors des fouilles de 1919, fait supposer que la colonnade du péribole était de cet ordre. Le mur extérieur de la galerie présente, sur trois faces et aux angles Nord-Est et Nord-Ouest, les renforcements déjà signalés. De plus, au milieu des façades Est et Ouest, comme dans les deux secteurs Nord à gauche et à droite du temple, des amorces de petits murs indiquent la présence d'entrées ou d'accès depuis l'extérieur. On peut penser que ces renforcements faisaient partie de la décoration de la façade extérieure et recevaient des niches avec des monuments, les amorces de murs étant plus spécialement destinées à supporter l'architecture encadrant les entrées.

La largeur du péribole, de 8,30 m. entre murs, est régulière jusqu'au premier mur g-h qui clôt la cour au Midi. Il est probable qu'à cet endroit la colonnade s'arrêtait.

Le fait que les deux murs méridionaux g-h et G-H sont de beaucoup plus faible dimension et beaucoup plus éloignés l'un de l'autre (15 m.) montre que de ce côté-là la cour ne devait pas être fermée par une construction massive, mais par de simples clôtures peu élevées au-dessus du niveau du sol. A proximité de ces murs, on trouva quatre dalles de couverture moulurées, en grès coquillier, portant l'empreinte des scellements régulièrement espacés d'une barrière faite de gros fers carrés de 3/3 cm. posés sur la diagonale. Il est donc probable que le mur extérieur Sud était surmonté d'une grille de fer forgé seulement.

Dans l'axe de la cour, une *chaussée pavée* de grandes dalles de grès coquillier, épaisse de 30 cm., conduit du mur g-h au temple. Cette avenue, de 12 m. de largeur, correspond avec l'escalier monumental.

Elle porte de chaque côté une rigole pour l'écoulement des eaux de surface. Le dallage repose sur une fondation d'un mètre d'épaisseur, faite d'un empierrement de calcaire du Jura. Cette fondation ne se retrouve pas entre les deux murs méridionaux g-h et G-H, ni à leur extérieur. Au milieu de la chaussée dallée et à 17 m. de distance du mur Sud g-h, on rencontre une construction carrée de 4,20 m. de côté, faite de grandes dalles plus épaisses que celles de la chaussée, faisant saillie au-dessus de celle-ci et portant une entaille destinée à recevoir un encadrement de pierres verticales. Trois de ces dalles sont traversées d'un trou carré; ce sont des encadrements d'anciennes grilles d'égout qui ont trouvé là un réemploi. On constate aussi que, dans les dalles intérieures du carré, se trouvent deux anciens seuils de portes contenant encore la crapaudine de fer dans laquelle pivotaient les vantaux des portes. Le tout est fondé sur des pilotis de dimension médiocre, enfoncés dans le limon.

On en peut conclure qu'à cet endroit, au centre de la grande cour, s'élevait un *autel* important.

L'avenue dallée est bordée de chaque côté par des maçonneries de fondation à décrochements symétriques, que l'on peut supposer avoir supporté des autels secondaires ou d'autres monuments. Deux des décrochements sont exactement en face de l'autel principal.

La plupart des dalles de la chaussée ont été enlevées pour être réemployées dans les constructions de la petite ville médiévale d'Avenches; celles qui sont restées en place ont été négligées par les démolisseurs parce que défectueuses. Il en était une série, formant une dépression transversale dans la chaussée, qui avaient été rompues par la chute des grandes corniches du temple.

Les constructeurs romains avaient pris de sérieuses précautions pour se mettre à l'abri des inconvénients causés par l'accumulation des eaux dans la cuvette que constitue la petite plaine environnante. En premier lieu, une *canalisation* d'assainissement courait tout autour du péribole, sous le gradin inférieur du mur

intérieur. Cette canalisation rejoignait, en q, r du plan, un grand canal d'égout voûté traversant la cour d'Ouest en Est de Q à R, en obliquant légèrement vers le Midi. Plusieurs regards, encore visibles, probablement munis autrefois de grilles de pierre ou de fer, permettaient aux eaux de surface et à celles de la chaussée de s'échapper. C'est dans cet égout que l'on découvrit le buste en or doré navant célèbre de Marc-Aurèle.

La voûte du canal s'abaisse au travers de la chaussée pour permettre la pose des épaisses dalles de pierre.

Un deuxième grand égout voûté, parallèle au premier, passe, de V en X, entre les deux murs méridionaux de la cour. Les regards de ce dernier ont été trouvés fermés par une dalle carrée de 25 cm. d'épaisseur, ce qui fait supposer qu'il était toujours recouvert d'une couche de terre et plus spécialement destiné à évacuer des eaux provenant d'amont et à assainir le sous-sol.

Les deux égouts ont un vide intérieur de 55 cm. de largeur et 110 cm. de hauteur. Leur fond n'a ni dallage ni revêtement, mais un simple empierrement de peu d'épaisseur. Sur l'égout N° 2, près de l'un des regards, on trouva un ~~hôtel~~ à Mars Caturix (Pl. VI, N° 2) et le bras en bronze doré portant le paludamentum, d'une statue colossale d'empereur ou de général (Pl. V, N° 2).

Un troisième égout traverse l'aile orientale du portique Nord et rejoint le canal qui longe les gradins. C'est le mur B signalé par les fouilles de 1919, qui n'avaient pas été poussées à une profondeur suffisante pour en révéler la nature.

En contrôlant la régularité des tracés, on s'aperçut que l'axe du temple correspondait exactement avec celui du théâtre, situé à 150 m. plus au Midi. La largeur de la grande cour, compris les galeries, est de 106 m., donc exactement identique à la dimension extrême du Théâtre. Il est hors de doute qu'il n'y a pas là une simple coïncidence, mais qu'au contraire

les deux édifices ont été édifiés sur un plan d'ensemble, encadrant ainsi une place monumentale dont les accès et les constructions bordières à l'Est et à l'Ouest sont encore à découvrir. (Voir Pl. I).

*Constructions antérieures au Temple.* — Dans l'angle Nord-Ouest de la grande cour, entre l'égout N° 1 et le péribole, à un niveau de 30 cm. au-dessous de la chaussée dallée, on rencontre les fondations de *constructions légères* en pierres rondes (boulets) assemblées sans mortier, donnant un tracé de locaux simples, précédés au Midi d'un portique porté sur quelques poteaux. Les bases, en molasse, qui supportaient ces poteaux, sont encore en place.

Deux constructions différentes se sont succédées sur le même emplacement. Pour la plus ancienne, les pierres utilisées sont mélangées de nombreux éclats de calcaire. On y a trouvé en deux endroits des foyers formés chacun de quatre grandes tuiles romaines renversées. Il est possible que l'on ait affaire à un baraquement d'ouvriers, établi lors de la construction du temple ; le parallélisme du tracé avec l'égout N° 1 en serait un indice.

Un *mur en maçonnerie régulière* de petits mœllons en calcaire, et de 60 cm. d'épaisseur, traverse la cour et les portiques de l'Ouest à l'Est (de S à U du plan). Il est légèrement coudé au droit de l'allée dallée sous laquelle on le voit s'engager. Dans sa partie orientale, ce mur présente de distances en distances des pilastres faisant saillie de 10 cm. de chaque côté et formés de gros blocs de molasse traversant la maçonnerie de mœllons. Longeant ce mur au Nord, court une *chaussée gravelée* de 5 m. de largeur. Le mur et la chaussée ont été coupés pour permettre l'établissement des portiques Est et Ouest du temple.

Dans l'angle Nord du portique oriental, une *construction* (en f-F du plan), de dimensions importantes est apparue. Son orientation diffère légèrement de celle de notre temple. Elle comporte un corridor d'entrée de 2 m. de largeur, donnant accès à trois locaux mesurant respectivement 4, 5 et 10 m. de profondeur.

Le sol de toutes les pièces est recouvert d'un béton de mortier lisse, de 10 cm. d'épaisseur, mélangé de briques pilées et reposant sur un empierrement de 15 à 20 cm. Les seuils de cinq portes avec leurs crapaudines de fer sont encore en place. Les murs et le béton ont été découpés pour livrer passage aux maçonneries du temple, attestant ainsi une époque plus ancienne. Non loin de ce bâtiment, à l'intérieur de la cour, d'autres restes de murs ayant sensiblement la même orientation ont été rencontrés. L'un d'eux fait un angle obtus pour se diriger vers le « Cigognier ». Ces murs sont assis sur un pilotage de petite dimension et leur fondation est formée de gros boulets et de cailloux des champs. Quelques assises de parement en petit appareil régulier de calcaire existent encore à la partie supérieure.

Dans le portique Ouest, tout auprès de l'égoût N° 1, se voient deux murs parallèles au canal, en maçonnerie de petits moellons, qui ont aussi été coupés pour laisser passer les deux murs de la grande construction.

Au Sud du temple, entre celui-ci et l'égout N° 1, et à l'Est de la chaussée d'allée, deux restes de murs de construction très précaire semblent être par leur orientation en relation directe avec la chaussée gravée signalée plus haut.

*Constructions postérieures au Temple.* — Immédiatement à gauche et à droite des massifs encadrant le grand escalier monumental (en C et D du plan), dans les couches de remblayage au-dessus du sol primitif de la cour, deux petites constructions symétriques surgissent. Seul leur mur méridional a subsisté et mesure pour chacune d'elles 5,30 m. de longueur. Leur symétrie et la concordance de leurs dimensions font songer à des édicules ayant été ajoutés à la grande construction pour une extension ou pour une réutilisation. On peut aussi penser aux locaux nécessaires pour les ouvriers qui déjà dans la basse époque romaine furent occupés à la récupération des matériaux des anciens édifices, ou à leur transformation en chaux. On a constaté en effet que tout au pied de la

colonne du « Cigognier », dans la grande entaille laissée par l'arrachement de l'appareil du stylobate, un four à chaux avait été établi à une époque indéterminée pour calciner sur place les marbres de démolition de l'édifice.

Contre la façade orientale de l'angle Nord-Est du portique (en F-L du plan), on a adossé un gros *soubassement* de blocage de 5 m. de côté, dont le parement était formé par de grosses assises de grès coquillier. On peut y voir le socle d'un monument décoratif.

A 4 m. au Midi de celui-ci, un *mur en petit appareil* soigné, de 60 cm. d'épaisseur, vient buter perpendiculairement contre le mur du portique. Il est recouvert du côté Nord d'un enduit en mortier de tuileau de 4 cm. d'épaisseur que l'on retrouve contre le socle précédent et contre le mur du portique. On avait donc aménagé dans ce lieu un local en profitant des restes des deux constructions antérieures.

\* \* \*

Il est probable que, lorsqu'on pourra fouiller les terrains situés au Nord de notre édifice et occupés actuellement par des jardins potagers adjacents aux maisons d'habitation voisines, on obtiendra encore quelques renseignements de détail. Mais dans les grandes lignes il est permis sans hésitation de conclure que l'édifice auquel appartenait la colonne du « Cigognier » était un *temple* et non un cryptoportique.

Par sa grandeur, ses dispositions et son péribole, il s'apparente étroitement aux temples capitolins les plus connus et en constitue l'un des exemplaires les plus grandiosement conçus. Seule la situation dans un bas-fond est en contradiction avec l'usage habituel.

La *cella*, de vastes dimensions (18/18 m.), peut très bien avoir été divisée en trois locaux réservés aux divinités de la triade capitoline.

Les inscriptions trouvées autrefois sur l'emplacement sont si fragmentaires qu'il n'a pas été possible

jusqu'ici d'en tirer une déduction précise. D'autre part, si les trouvailles des fouilles récentes peuvent rappeler le culte de l'empereur par le buste de Marc-Aurèle et le bras de bronze portant le paludamentum (Pl. V, N° 2), elles font aussi songer à d'autres divinités par l'autel à Mars Caturix (Pl. VI, N° 2).

La décoration sculpturale des corniches de son côté, avec ses animaux marins de grande taille, ses dauphins et ses coquillages, incline à penser à certaines divinités marines (Pl. II, N° 2).

A défaut de précision et jusqu'à plus ample informé, contentons-nous de le désigner sous le nom de *temple du « Cigognier »*.

Nous retrouvons à Augst et à Ostie la disposition groupant sur le même axe théâtre et temple, mais si dans le premier cas les dimensions des édifices sont plus réduites, dans le second la place entre les deux monuments fait complètement défaut et le temple des corporations est directement accolé au post-scaenium.

Par ses dispositions et ses dimensions, le temple du « Cigognier » s'apparente au Capitole de Timgad; son péribole est par contre plus étendu et de forme plus régulière. Le temple capitolin de Rome, exemple que les colonies imitaient volontiers, était de grandeur plus modeste et ne possédait pas une cour aussi vaste.

On ne saurait actuellement préciser la date exacte de la construction de l'édifice. Mais le fait qu'il se superpose à des bâtisses romaines importantes et que, pour l'établir, on dut procéder à un remaniement du tracé des anciennes chaussées, permet de conjecturer, sans être trop hasardeux, qu'elle ne remonte pas au-delà de la première moitié du II<sup>me</sup> siècle.

Parmi les rares monnaies trouvées au cours des travaux dans la couche située immédiatement au-dessus du sol de la cour, aucune ne remonte au-delà du début du II<sup>me</sup> siècle. Une seule pièce antérieure (un bronze de Nerva) fut trouvée à 60 cm. au-dessous de la voie dallée. On peut en déduire avec vraisemblance, sans toutefois que ce critère soit absolu, qu'avant cette époque le niveau du sol était autre et

qu'en conséquence les constructions qui nous occupent ne remontent pas beaucoup au-delà du début du règne d'Antonin le Pieux.

Le buste de Marc-Aurèle, s'il ne donne pas de renseignement sur la date de construction, n'en indique pas moins que vers la fin du règne de cet empereur ou peu d'années après sa mort, le temple était utilisé.

La fraîcheur du travail de taillage des pièces d'architecture sculptées retrouvées dans le sol est un indice que la construction était dans un état de conservation excellent, c'est-à-dire qu'elle était relativement neuve, au moment de sa destruction, ce qui impliquerait une durée assez courte de l'édifice.

Si l'on examine les formes architecturales, les chapiteaux à feuillage lisse, on y retrouve les caractéristiques du II<sup>me</sup> siècle.

Toutes ces considérations, sans être péremptoires, nous engagent cependant à penser que le temple du « Cigognier » fut construit dans la première moitié du II<sup>me</sup> siècle.

\* \* \*

Un essai de reconstitution, basé sur les découvertes enregistrées, sans prétention aucune à l'absolue exactitude, est donné sur la Pl. III et permettra de se rendre plus aisément compte de l'ampleur et de la magnificence de l'édifice récemment retrouvé.

---

*LE SPHAERISTERIUM.* — Les fouilles entreprises au « Cigognier » avaient dû être interrompues à la fin de l'automne 1939 par suite de la saison pluvieuse. La nappe d'eau souterraine s'était considérablement élevée et envahissait totalement les tranchées (voir Pl. VII, N° 1). On essaya, au début, de lutter contre l'inondation par l'installation d'un pompage mécanique, mais celui-ci s'avéra coûteux et tout à fait insuffisant. Il fallut songer à une évacuation rationnelle et